

# Faut-il une Organisation mondiale de l'environnement pour donner sa juste place à l'écologie ?

54 Les Nations unies s'intéressent avant tout au développement économique et peu à l'écologie. Pour accorder une place plus importante à cette dimension vitale de la destinée humaine, l'idée de créer une Organisation mondiale de l'environnement (OME) circule. Bien qu'elle séduise souvent sur le principe, elle ne fait toutefois pas l'unanimité dans l'immédiat pour des raisons stratégiques. Ce minidossier dresse un rapide survol des initiatives en cours en France pour la concrétiser, évoque de nombreux doutes et critiques à son égard, relaye un plaidoyer en sa faveur et une prise de position plus générale sur les liens entre consommation et publicité comme enjeu de la gouvernance internationale.

LRD

## L'Organisation mondiale de l'environnement ne fait pas l'unanimité

Depuis quelques années, des initiatives visent à renforcer la gouvernance internationale sur l'environnement. Lors du 3<sup>e</sup> Forum ministériel mondial sur l'environnement, en février 2002, à Carthagène, en Colombie, les ministres de l'Environnement se sont mis d'accord sur des mesures à prendre pour améliorer la cohérence des différents organes internationaux qui travaillent sur l'environnement, mieux coordonner les différents accords multilatéraux et élargir le financement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et sa capacité d'action. Un programme confirmé lors du 2<sup>e</sup> Sommet de la Terre, à Johannesburg, en août-septembre 2002.

Mais étant donné l'ampleur des défis écologiques et des tâches à accomplir, certains pensent que renforcer le PNUE ne suffira pas à instaurer un véritable contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à légitimer la cause de l'écologie auprès du plus

grand nombre. C'est l'avis de Jacques Chirac lui-même, qui ne rate pas une occasion de soutenir l'idée de créer une Organisation mondiale de l'environnement (OME). C'est aussi l'avis du Sénat, dont un rapport publié le 3 mars plaide en faveur d'une telle organisation.

« C'est pour retirer au Gouvernement français le monopole sur ce thème, pour le pousser à ne pas en rester aux effets d'annonces et pour crédibiliser cet enjeu qu'Agir pour l'environnement a réagi en lançant la campagne Créons l'Organisation mondiale de l'environnement », explique Narito Harada, animateur de la campagne dans cette association. En France, sont partenaires de cette campagne Attac France, la Confédération paysanne, le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures et, en Italie,

l'association Legambiente. Plus d'une trentaine d'associations de différents pays la soutiennent. Et sous l'égide d'Yves Cochet, ancien ministre de l'Environnement et député de Paris, Agir pour l'environnement a organisé un colloque sur l'OME, en décembre 2003, dans les locaux de Sciences Po, à Paris.<sup>1</sup>

### Doutes et réticences chez les écologistes français

Toutefois, plusieurs associations environnementales françaises de poids sont sur la réserve. Parmi elles, la majorité des associations membres du Réseau Action Climat (RAC France), non signataires de la campagne. « La plupart regrettent l'absence de concertation préalable », relève Olivier Louchard, coordinateur du RAC. C'est le cas des Amis de la Terre France, dont le directeur, Patrick Teil, témoigne : « La démarche est intéressante, mais elle est précipitée vu le manque de volonté politique au niveau international. Le projet d'une OME n'a aucune chance d'aboutir avec l'attitude actuelle des Etats-Unis. De plus, nous ne souhaitons pas soutenir l'image d'un chef de l'Etat français écologiste sur la scène internationale alors qu'il mène une politique désastreuse sur ce plan en France. Un seul exemple : le désengagement de l'Etat dans le financement des transports collectifs. »

Même réaction à la Fédération France nature environnement (FNE), dont le vice-président Christian Garnier n'éprouve « pas d'hos-

*Retirer au Gouvernement français le monopole sur l'OME*



tilité à l'idée d'une OME sous réserve que l'on tienne compte de ce qui existe déjà, le PNUE. Mais ce n'est pas la priorité, explique-t-il. D'autant qu'avec l'OME, le risque de brouillage politique est grand alors que des dossiers très importants sont en cours pour réformer les institutions internationales. C'est là qu'est pour nous la priorité absolue, par exemple en matière de sécurité maritime : il n'y a pour l'heure pas de police des mers, pas de surveillance, pas de contrôle. Menant campagne sur ces domaines très concrets, nous avons averti nos adhérents de faire attention à ne pas se laisser détourner de ces objectifs par des effets de manche sur l'OME ».

Idem chez Greenpeace. Directeur des campagnes à Greenpeace France, Yannick Jadot insiste lui aussi : « Il faut plutôt faire appliquer les conventions et les accords internationaux signés et ratifiés (ou en cours de ratification) pour lesquels les écologistes se sont battus : protocole sur la biodiversité, protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, etc. La France peine terriblement à mettre ces accords en œuvre. Au lieu de renvoyer le débat à un futur cadre juridique international avec l'OME, la priorité est de faire appliquer ce qui existe aujourd'hui. Or, poursuit Yannick Jadot, avec la complicité du Royaume-Uni, la France a sapé la directive européenne sur la responsabilité environnementale. Elle adopte la même attitude sur le projet de réforme en matière de

responsabilité des industriels qui lancent des produits chimiques sur le marché. La réalité du droit et des luttes n'est pas dans les séminaires sur l'OME. Dernier point : l'intérêt de l'opinion publique pour l'OME risque de détourner les militants écologistes eux-mêmes de ces combats concrets et urgents. »

### Réticences et hésitations au niveau international

D'autres réticences se manifestent au niveau international. Ce n'est pas un scoop : les Etats-Unis ne veulent pas d'une OME qui limiterait le pouvoir de l'OMC. Au Sud, la crainte est forte que des normes environnementales soient un nouveau prétexte pour fermer les marchés à leurs produits d'exportation. Pour couronner le tout, les pays d'Afrique redoutent de voir le siège du PNUE quitter Nairobi. Et les pays qui accueillent les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ne voient pas d'un bon œil l'idée de regrouper leurs différents sièges.

Dans ce climat très mitigé, l'Etat français a soumis, courant 2003, à quelques dizaines de pays partenaires un bref document présentant l'idée de créer une OME. Ayant essuyé plusieurs refus catégoriques, par exemple de la Nouvelle-Zélande, il souhaite maintenant élaborer une proposition plus détaillée dans le cadre d'un groupe de travail représentant une trentaine de pays. Un document sera

présenté au groupe qui se penche actuellement sur la réforme des Nations unies, ainsi qu'au secrétaire général Kofi Annan, qui prépare un rapport sur la gouvernance internationale de l'environnement.

Sans s'opposer sur le principe, la Suisse voit la création d'une OME comme un objectif à plus long terme. Ambassadeur suisse pour l'environnement, Beat Nobs confirme : « Sur ce thème, la Suisse s'implique principalement pour mettre en œuvre l'accord conclu à Carthagène de renforcer le système international de l'environnement et d'améliorer la cohérence entre les différentes conventions, en évitant les contradictions ou les doublures entre elles. Pour pouvoir aller vers une OME, il faut évaluer comment ce travail fait avancer la prise en compte de l'écologie dans la gouvernance mondiale. Le risque est de perdre du temps à constituer de nouvelles infrastructures bureaucratiques alors que des réformes pragmatiques du système existant pourraient apporter les résultats recherchés. Toutefois, la Suisse suit les travaux de réflexion menés sous l'impulsion de la France sans préjuger du résultat. »

En Suisse, par ailleurs, l'image internationale de Jacques Chirac n'étant pas un enjeu, les associations écologistes soutiennent l'idée d'une OME. « Nous sommes plus exigeants qu'Agir pour l'Environnement, mais nous soutenons son initiative qui a le mérite d'exister, explique Miriam Behrens, coordinatrice internationale à Pro Natura (Amis de la Terre Suisse). Nous sommes également plus exigeants que le Gouvernement Suisse, qui ne soutient pas assez clairement la

*La réalité du droit et des luttes n'est pas dans les séminaires*

position française de créer une OME. Avec Greenpeace Suisse et le WWF Suisse, nous le poussons pour qu'il s'engage pour une OME. »

Bénéficiant d'une meilleure cote à l'étranger qu'en France sur cet enjeu, Agir pour l'environnement a préparé une position commune avec une trentaine d'organisations écologistes qui soutiennent sa campagne, dont WWF France, Attac France, Legambiente, Enda tiers-monde, la Confédération paysanne, Pro Natura, les Amis de la Terre Royaume-Uni, la Ligue pour la protection des oiseaux, etc. Elle demande à être écoutée dans le cadre du processus de concertation intergouvernemental engagé par la France. Affaire à suivre. ■

(1) Les actes du colloque sont à commander sur le site d'Agir pour l'environnement pour 10 euros.

## POUR ALLER PLUS LOIN

HARADA N. *L'environnement à la recherche de son organisation mondiale*, LaRevueDurable, octobre-novembre 2003 (7) : 62-64.

Sur la campagne d'Agir pour l'environnement, voir : [www.agirpourenvironnement.org](http://www.agirpourenvironnement.org)

Le site des Amis de la Terre international : [www.foei.org](http://www.foei.org)

Le rapport du Sénat : [www.senat.fr/rap/r03-233/r03-233.html](http://www.senat.fr/rap/r03-233/r03-233.html)

Le *Projet pour la gouvernance environnementale mondiale*, mené par l'UNIVERSITÉ DE YALE (USA) : [www.yale.edu/gegdialogue](http://www.yale.edu/gegdialogue)

L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES (Iddri) a organisé, les 15 et 16 mars, à Paris, une *conférence internationale sur la gouvernance de l'environnement*. L'un des buts était d'évaluer le degré de faisabilité politique au niveau international d'une OME. Site : [www.iddri.org](http://www.iddri.org)

Yves Cochet et Agnès Sinai\*

## Plaidoyer pour une Organisation mondiale de l'environnement

La paix et la guerre sont censées être régulées par l'Organisation des Nations unies. Les marchandises sont placées sous le régime de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais qu'en est-il de la biosphère, condition de toute activité humaine ? Alors qu'elle se dégrade à grande vitesse, la nature ne bénéficie d'aucune instance de régulation mondiale à la hauteur. Certes existe le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), créé en 1972 à la suite de la première conférence des Nations unies sur l'environnement à Stockholm, en Suède, mais ses moyens et sa visibilité demeurent insuffisants en regard de l'immensité de sa tâche. Quant aux centaines d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont les plus connus sont la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui a donné lieu au protocole de Kyoto en 1997, et la convention sur la diversité biologique, ils sont encore moins puissants que le PNUE, bénéficient de secrétariats squelettiques et sont peu coordonnés entre eux. Cette déficience des institutions internationales a une grande part de responsabilité dans l'aggravation de la crise écologique planétaire.

D'autant que l'architecture institutionnelle actuelle est polarisée sur les préceptes du libre-échange : OMC et institutions financières internationales toutes-puissantes relèguent l'environnement à un supplément d'âme éventuel. En témoignent les résultats piteux du 2<sup>e</sup> Sommet de la Terre en 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud, qui adouba l'OMC comme le vecteur principal du développement durable. L'OMC tend à pénétrer la sphère environnementale par le biais d'une assimilation des biens environnementaux – eau, ressources énergétiques, patrimoine génétique

et biologique – à des marchandises. L'idéologie que l'OMC véhicule prospère sur l'absence de contreponds institutionnel crédible. Elle est coupable d'un double déni environnemental : en proclamant la neutralité des marchandises, l'OMC refuse de prendre en considération les modes de production des biens de consommation et ne se soucie pas de l'impact des politiques d'abaissement des barrières douanières sur l'environnement. Inclure la question environnementale dans l'OMC, comme le proposent certains, équivaudrait donc à une grave abdication. Ce serait admettre que l'environnement est un bien marchand. Ce serait croire, à tort, que les mécanismes de marché sont porteurs de protection environnementale. Ce serait encore se bercer d'illusions sur la volonté des entreprises à œuvrer pour le bien commun et un « développement durable » devenu cosmétique.



\* Yves Cochet est député Vert de Paris et ancien ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Agnès Sinai est réalisatrice et journaliste, à Paris, en France.

Face au pôle marchand, il faut donc créer un contre-poids qui permette à l'ONU, orpheline d'une agence spécialisée dédiée à l'environnement, d'afficher aux yeux du monde sa nouvelle priorité que devrait être l'endiguement de la crise écologique globale. La création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), sur la base du PNUE existant, serait la traduction institutionnelle logique de cette nouvelle priorité.

L'OME pourrait dynamiser le droit international de l'environnement et améliorer son effectivité, notamment grâce à la création d'une Cour mondiale pour l'environnement appelée à se prononcer sur les violations des Accords multilatéraux sur l'environnement par les Etats. Elle pourrait y parvenir en constituant une force politique qui tienne tête à l'OMC en imposant la primauté des règles environnementales sur les règles commerciales, en étant porteuse d'une démocratie participative pour les questions environnementales – organisation de conférences de citoyens, droit de pétition international –, en rétablissant une certaine équité entre le Nord et le Sud en reconnaissant l'existence d'une dette écologique dont le Sud serait créancier à l'égard du Nord et en mettant en pratique le principe de responsabilité commune mais différenciée et, enfin, en devenant une référence scientifique pour toutes les études liées à l'état de l'environnement global et pour le respect du principe de précaution.

Sur l'architecture de cette OME, deux visions s'opposent. La vision anglo-saxonne, centrée sur les fonctions de la gouvernance mondiale de l'environnement, propose un mécanisme souple articulé autour de groupes de travail ad hoc et thématiques composés d'experts, de représentants des gouvernements, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Il s'agirait d'une plate-forme de coordination, qui exercerait les cinq fonctions propres à la gouvernance mondiale de l'environnement et à la gouvernance en général :

- 1) fixation de l'agenda
- 2) rédaction des traités internationaux, codes de conduite, etc.
- 3) adoption par les Etats (qu'il s'agit de faciliter)
- 4) mise en œuvre
- 5) suivi de l'application des accords.

Dans cette hypothèse, l'OME serait en fait un réseau de globalisation des questions environnementales et un support administratif plutôt qu'une institution. Cette première option semble pouvoir donner des résultats concrets rapidement. Mais elle ne confère ni la cohérence institutionnelle qui manque à la gouvernance mondiale de l'environnement, ni l'autorité qui permettrait de faire contre-poids à l'OMC et aux institutions financières internationales.

*La volonté politique demeure la clé du problème*

L'autre vision, plutôt française et jacobine, met l'accent sur la forme et postule qu'une politique forte pour l'environnement va de pair avec une institution forte, éventuellement dotée d'une Cour mondiale pour l'environnement. Dans cette optique, l'OME serait

une institution spécialisée des Nations unies, centralisant et rationalisant les compétences

liées à la protection de l'environnement global, au prix d'une certaine bureaucratie. Cette deuxième voie peut répondre aux lacunes de la première, mais elle présente l'inconvénient d'être relativement hors de portée dans un contexte politique international marqué par d'autres priorités, en particulier la lutte contre le terrorisme et – encore et toujours – la poursuite du libre-échange. On peut concevoir de suivre la première voie comme une étape transitoire vers la deuxième.

Reste que la volonté politique demeure la clé du problème. Les politiques mondiales de protection de l'environnement seront aussi ambitieuses que les Etats le souhaiteront, ni plus ni moins. Pour l'heure, la Russie, la Chine, certains pays du G77 et les Etats-Unis refusent d'entendre parler d'une OME. Il incombe aux citoyens du monde de se mobiliser pour la cause environnementale et faire pression sur leurs dirigeants politiques pour qu'ils prennent des décisions ambitieuses, y compris en France. ■

#### POUR ALLER PLUS LOIN

COCHET Y, SINAÏ A. *Sauver la Terre*, Fayard, Paris, 2003.

Rémi Parmentier\*

## Maîtriser la consommation et la publicité est décisif pour la gouvernance environnementale mondiale

Il est bon de relancer le débat sur la gouvernance environnementale mondiale. Mais il s'agit d'un terrain aride sur lequel, pour avancer, il est indispensable de semer des propositions dont tout le monde puisse saisir l'effet concret et positif sur sa vie quotidienne. Sinon, les écologistes continueront à prêcher

dans le désert. La maîtrise de la publicité, par exemple, devrait devenir un véritable enjeu de gouvernance mondiale à la portée de tous, capable de sortir la question de la mise en œuvre des accords de Johannesburg du ghetto d'experts où elle demeure.

L'une des sections du Plan d'application de Johannesburg dont la rédaction a été la plus laborieuse concerne la modification des modes de production et de consommation non dura-

\* Rémi Parmentier a fondé et coanime le Groupe Varda, à Madrid, en Espagne.

bles (section 3 du Plan d'application). La polémique sur les modes de consommation n'est pas nouvelle. Tout le monde se souvient de la fameuse tirade du père de l'actuel président des Etats-Unis à sa descente d'avion à Rio, en juin 1992 : « Le style de vie américain n'est pas négociable. »

### Maîtrise de la consommation- maîtrise de la publicité

Alors que les Etats-Unis mettent dans toutes les négociations l'accent sur la bonne gouvernance – synonyme dans leur lexique de libéralisme économique –, il est temps de mettre en question l'attraction qu'opère la publicité, véritable moteur des modes de consommation qui s'opposent aux objectifs du développement durable. Sinon, l'objectif de Johannesburg de modifier les modes de consommation et de production non durables ne sera jamais atteint.

La gestion de l'offre par rapport à la demande est souvent avancée comme une solution aux problèmes environnementaux, notamment dans le domaine énergétique : cela restera un leurre tant que la publicité ne sera pas maîtrisée. Sans maîtrise de la publicité vers la responsabilité environnementale, il n'y aura pas de développement durable. Et cette maîtrise doit avoir lieu au niveau international, car la publicité est de plus en plus de nature transfrontalière.

Les Nations unies s'apprentent à décréter la Décennie de l'éducation pour le développement durable (2005-2015). Elles devraient en profiter pour promouvoir un cadre international pour maîtriser la publicité, au lieu de se contenter de demander aux publicitaires des miettes pour « l'éducation environnementale ». Miettes qui constituent une part infime des immenses revenus que les activités conventionnelles des publicitaires génèrent en même temps que des distorsions de valeurs, des inégalités et des dommages à l'environnement.

Sans maîtrise réelle de la publicité, l'engagement de Johannesburg restera un vœu pieux, et la Décennie de l'éducation pour le développement durable une forfaiture de plus des Etats.

Certains adopteront certainement de beaux programmes de portée volontaire, mais qui n'iront guère plus loin. La boulimie continuera.

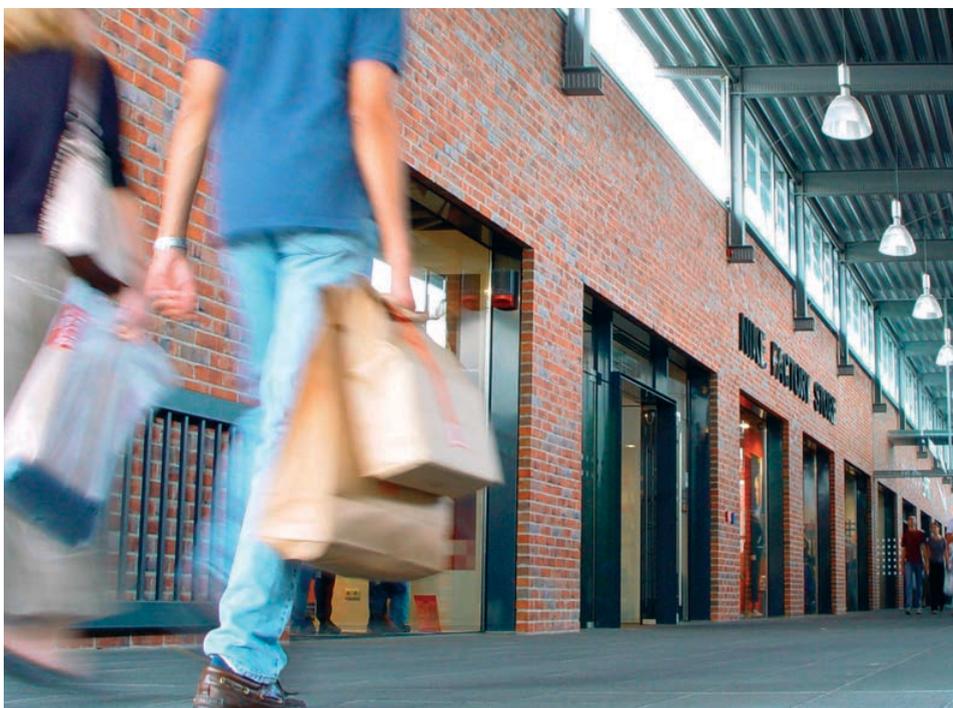
Maîtriser la consommation en maîtrisant la publicité met le doigt sur ce qu'on appelle aux Etats-Unis une « bi-partisan issue ». C'est une occasion d'aller au-delà des clivages politiques traditionnels, parce que l'enjeu est ressenti comme une nécessité à plus d'un titre : protection de l'enfance et de la jeunesse, des droits et de l'image de la femme, des minorités ethniques, des ménages contre le surendettement, conservation de la diversité culturelle, du patrimoine, de certaines valeurs esthétiques (parfois contradictoires) et, bien sûr, protection de l'environnement et de la diversité naturelle. Beaucoup y trouvent leur compte. Il y a là matière à un cadre réglementaire international, par exemple une convention cadre pour la maîtrise de la publicité, qui pourrait être pourvue de protocoles sur ces différents sujets ou d'autres.

C'est là pour les écologistes une occasion de construire des ponts solides avec d'autres acteurs de la société civile, et de jouer un rôle de catalyseurs auprès des gouvernements pour maîtriser la consommation. En se plaçant sur

un terrain concret avec effet immédiat sur la vie quotidienne de chacun, c'est une opportunité pour faire sortir le débat sur la gouvernance environnementale mondiale du cercle de spécialistes où il est bloqué.

Toutefois, est-il réaliste de proposer de créer un cadre réglementaire international pour maîtriser la publicité ? L'ambiance actuelle ne penche-t-elle pas en faveur des accords volontaires de partenariat Etats-entreprises plutôt que des conventions contraignantes ? Le secteur publicitaire n'est-il pas trop tentaculaire ?

Il ne faut pas partir vaincu d'avance. L'adoption de la Convention cadre anti-tabagique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2003, qui interdira toute publicité et patronage du tabac lorsqu'elle entrera en vigueur, montre que la réglementation internationale est possible malgré les temps qui courent. Les consommateurs sont avertis de façon de plus en plus explicite des dangers du tabac et des caractéristiques de chaque produit en contenant. Pourquoi ne ferait-on pas de même avec d'autres produits nuisibles à l'environnement et la santé publique, à commencer par les voitures ?



Pourquoi ne pas obliger, par exemple, tout constructeur automobile à accompagner chaque campagne de promotion de données exactes sur les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de chacun de ses modèles ? Les consommateurs auraient un libre choix réel basé sur des faits et non sur des perceptions subjectives et la manipulation. Pourquoi ne pas obliger tout fabricant de meubles, ou de papier, à préciser l'origine de sa matière première et ses conditions d'exploitation ?

### La fin du paradigme commerce à tout prix

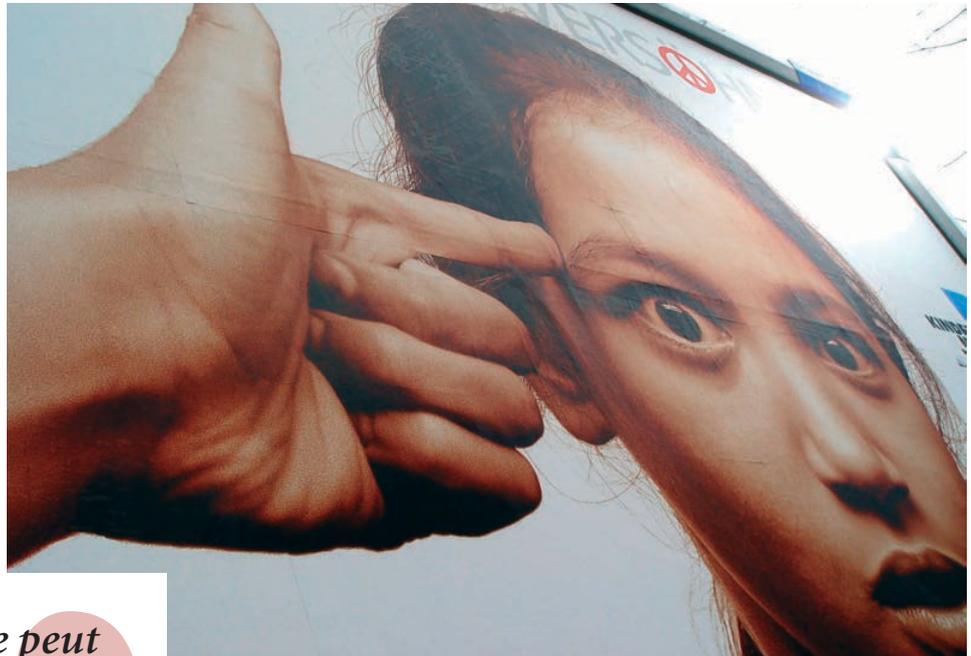
En quoi ces considérations sont-elles proches des questions de gouvernance environnementale mondiale ?

Un consensus de principe a émergé en Europe sur le fait que le commerce à tout prix est un leurre. Il faut continuer d'adresser le conflit entre, d'un côté, l'OMC et, de l'autre, les accords et les lois visant la protection de l'environnement et la promotion de la santé publique. Mais il faut aller au-delà : la nécessité de freiner la consommation par la maîtrise de la publicité saute aux yeux ; elle illustre parfaitement qu'il est urgent de maîtriser le commerce et d'en établir les bornes.

Ce sont les politiques commerciales qui doivent être mises en phases avec les politiques d'environnement, et non l'inverse. Dans la vie quotidienne, cela signifie que l'on ne peut pas vendre et acheter tout et n'importe quoi, et qu'il est donc nécessaire de maîtriser la publicité.

### Responsabilité collective-responsabilité individuelle des Etats

Tout le monde parle d'une refonte des Nations unies. Mais avant de lancer une discussion sur l'architecture possible ou souhaitable d'une OME, et au risque de commettre une lapalissade, il est bon de rappeler que les Nations unies appartiennent aux Etats qui en sont membres. Or, la cacophonie au sein des Nations unies sur des questions clefs comme



**On ne peut pas acheter et vendre tout et n'importe quoi**

*Ambiguïté et asservissement du consommateur*

la relation entre les instruments multilatéraux pour le commerce international et les accords multilatéraux pour l'environnement ou la santé

publique reflète avant tout la cacophonie qui se manifeste au sein des Etats.

Il est dramatique que deux ans à peine après l'adoption de la Convention sur la diversité biologique – par laquelle les pays riches (à l'exception des Etats-Unis) s'étaient engagés en 1992 à partager avec les pays d'origine les bénéfices venant de l'exploitation de leurs ressources génétiques afin de favoriser leur conservation –, l'accord contradictoire de l'OMC sur les droits commerciaux de propriété intellectuelle ait été adopté. Mais il est surtout pathétique que ce soient les mêmes Etats qui aient signé l'un et l'autre.

Une OME dotée de plus de moyens aurait certains avantages, dont celui d'éviter de dépendre de contributions volontaires des Etats membres. Lorsqu'en 1995 la directrice générale du PNUE, Elizabeth Dowdsell, osa manifester auprès de la ministre française de l'Environnement, Corinne Lepage, son émotion à propos de la décision du président

Chirac de reprendre les essais nucléaires à Mururoa, la France gela sa contribution financière au PNUE pendant plusieurs années.

Un autre avantage serait de ne plus dépendre du partenariat des entreprises. Dans le contexte de la préparation du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, en 2002, les Nations unies ont activement promu la conclusion d'accords volontaires de partenariat avec les entreprises, que les Etats-Unis et d'autres Etats souhaitaient substituer à leurs propres obligations, y compris celles dérivées des conventions et traités internationaux.

Un troisième avantage serait de disposer peut-être de meilleurs moyens de contrôle et de mise en œuvre. Mais tant que les Etats ne résoudront pas leurs propres contradictions, l'environnement restera dans les faits le parent pauvre. ■

### POUR ALLER PLUS LOIN

Site : [www.vardagroup.org](http://www.vardagroup.org)

Courriel : [remi@vardagroup.org](mailto:remi@vardagroup.org)